Privilège—M. Smith

M. MacGuigan: . . . veut bien que je réponde à une question ici, je serai heureux de le faire.

Des voix: Oh!

Mme le Président: Je crains que la période des questions orales ne soit terminée; je ne puis autoriser de nouvelles questions.

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, ce qui nous préoccupe, et nous l'avons déjà signalé, c'est que le gouvernement a perdu l'habitude de faire des déclarations à l'appel des motions de façon que les politiques soient d'abord annoncées à la Chambre des communes. Les députés n'ont donc plus l'occasion de commenter les nouvelles politiques. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) nous avait clairement laissé entendre qu'il se proposait de faire une déclaration et, bien entendu, nous avons pensé qu'il procéderait par la voie habituelle, à l'appel des motions. Voici qu'il renie cet engagement, adoptant ainsi l'attitude du gouvernement en refusant de laisser la Chambre des communes s'occuper en premier lieu de questions qui devraient être soulevées ici, surtout quand on a promis de le faire. J'espère que ce n'était pas une promesse académique, frivole ou pas tout à fait franche.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je tiens à informer le chef de l'opposition (M. Clark) que je n'ai pas fait, à la conférence de presse d'hier, la déclaration qu'il m'attribue. Je me suis contenté de répondre aux questions des journalistes, de leur dire ce qu'ils voulaient savoir. Le chef de l'opposition et ses lieutenants pourraient faire la même chose tous les jours de la semaine s'ils pouvaient penser aussi vite que les journalistes.

Des voix: Bravo!

M. MacGuigan: Madame le Président, je tiens absolument à dire qu'à ma connaissance je ne me suis engagé à rien envers la Chambre et certainement pas à faire une déclaration à l'appel des motions. Je peux cependant affirmer au chef de l'opposition que je serai en mesure de répondre à ses questions à ce sujet lundi prochain. Je ne ferai aucune déclaration à l'extérieur de la Chambre d'ici là.

* * *

QUESTION DE PRIVILÈGE

M. SMITH—RÉCLAME À LA RADIO METTANT EN CAUSE L'INTÉGRITÉ DU DÉPUTÉ

M. David Smith (Don Valley-Est): Madame le Président, je soulève la question de privilège à propos d'une chose qui intéresse tous les députés. Elle a trait à une réclame qui est actuellement diffusée par les postes de radio anglophones du Canada. Je l'ai entendue moi-même à un poste de Toronto. Selon moi, cette réclame déprécie l'intégrité de tous les députés puisqu'elle représente une situation qui, si elle existait vraiment, constituerait une infraction au Code criminel du Canada. La réclame en question dure 60 secondes.

J'ai une transcription de cette réclame ici-même et, si vous me le permettez, madame le Président, je la consignerai au compte rendu. Il s'agit d'une conversation entre un certain Jiffy, qui est censé être propriétaire d'un supermarché, et un dénommé Miles Pleasant, qui se dit être «votre député.» La voici:

Jiffy à l'appareil!

Jiffy, ici votre député, Miles Pleasant.

Oh?

J'ai reçu une plainte d'une de vos clientes, une certaine madame Meanswell.

Ah, oui?

Elle dit que les filets de poisson en sauce Highliner ne sont pas au bon endroit!

Pas au bon endroit! Mais ils sont juste ici dans les casiers réservés au poisson Highliner.

Elle dit qu'ils devraient être avec les autres mets fins surgelés, comme les lasagnes surgelées . . .

Mais . . . mais . . .

Écoutez-moi, Jiffy, ce sont de tendres filets de poisson blanc nappés d'une sauce délicieuse. Vous ne pouvez vous arrêter d'en manger. J'en ai mangé moi-même et j'en parle donc en toute connaissance de cause.

Oui, mais . . .

Mme Meanswell signale que vous pourriez pour le moins mettre une affiche qui dirait: «Si vous cherchez les filets de poisson en sauce Highliner, ils ne sont pas ici!»

Quoi!

Ah, en passant, j'ai maintenant sur mon bureau votre demande pour la construction d'un terrain de stationnement à côté de votre supermarché . . .

Oh, je vois . . .

Les Meanswell sont, hum, de très bons amis à moi.

Je m'en occupe tout de suite, monsieur.

Il y a ensuite de la musique et la réclame se termine de la façon suivante: «M. Jiffy obtiendra-t-il son terrain de stationnement? Mettra-t-il une affiche devant le comptoir des mets fins surgelés disant: «Si vous cherchez les filets de poisson en sauce Highliner, ils ne sont pas ici?»

Selon moi, à première vue, cela porte atteinte à l'intégrité du Parlement.

J'ai examiné un certain nombre de précédents. Je n'ai pas l'intention de les citer tous, mais je voudrais me reporter à une question de privilège que soulevait l'honorable T. C. Douglas dans un débat le mardi 4 juin 1964, comme en fait foi le hansard à la page 4105. Il est question d'une dépêche publiée dans les journaux et voici ce qu'il dit:

Il ne s'agit d'aucun ressentiment personnel, monsieur l'Orateur. A mes yeux, c'est l'intégrité de tous les députés qui est mise en doute et, pire encore, on contribue de la sorte à accentuer le cynisme de bas étage qui n'est que trop répandu en ce qui touche le Parlement et ceux qui le composent.

Voilà ce que j'ai éprouvé quand j'ai entendu cette annonce à la radio. Je soutiens qu'il s'agit effectivement d'une insulte au Parlement et à tous les députés et que c'est de prime abord une atteinte aux privilèges de la Chambre.

● (1210)

Mme le Président: J'examinerai l'annonce pour me rendre compte si elle porte atteinte à la réputation des parlementaires. Je rendrai ma décision plus tard à ce sujet.

M. NIELSEN—LA DÉCLARATION DE M. CHÉNIER

L'hon. Erik Nielsen (Yukon): Madame le Président, ma question de privilège, qui sera brève, découle d'un incident survenu durant le débat d'ajournement hier soir, alors que j'avais soulevé la question de la vente des terres fédérales au Yukon. Le député de Timmins-Chapleau (M. Chénier) nous a lu ce qui était, de toute évidence, une réponse rédigée par le ministère. A la page 7203 du hansard du 12 février 1981, le secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien dit ceci: